



## ENTREMONT LE VIEUX

**Le conseil municipal vous informe ... n°11 Octobre 2016**

### *Offres d'emplois pour la saison 2016-2017*

La commune d' ENTREMONT-LE-VIEUX recrute pour la saison d'hiver 2016-2017 un régisseur pour la station de ski de piste du Désert, un pisteur de ski alpin, un dameur pour la station de ski de piste du Granier, des perchmans pour les stations de ski de piste du Granier et du Désert.

**Les candidatures devront être adressées à la mairie d'Entremont le Vieux impérativement avant le 5 novembre.**

### **Le mot du maire**

Madame, Monsieur, Chers amis,

En cette période de l'année arrivent dans vos boîtes aux lettres de nombreuses feuilles d'impôts.

Cette année, un changement intervient en ce qui concerne votre participation financière pour le traitement des déchets.

En effet, jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2016, les communes de l'ancienne Communauté de Communes des Entremonts étaient sous le régime de la redevance, qui permettait de répartir plus équitablement le coût du service.

A partir de 2016, la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse qui avait l'obligation d'harmoniser les modalités de prélèvement sur tout le territoire a voté la taxe d'enlèvement des ordures ménagères comme cela était déjà pratiqué pour les autres communes de la Communauté. La taxe est basée sur la valeur locative nette des propriétés bâties (valeur locative cadastrale diminuée d'un abattement de 50 %). C'est pour cette raison que la taxe apparaît sur votre feuille d'impôt foncier.

Nous sommes conscients que ce mode de calcul est inéquitable, notamment pour les personnes seules qui habitent des maisons avec une valeur locative élevée. L'avenir permettra sans doute de faire évoluer ce mode de perception.

Pour la prochaine saison d'hiver, nos sites de ski alpin (Granier/Désert) seront gérés par la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse qui a repris cette compétence suite aux déboires du syndicat intercommunal qui gère la station de St Pierre de Chartreuse/Le Planolet. La commune restera bien entendu étroitement associée à cette nouvelle gestion. Cette évolution est une nouvelle étape de l'histoire du ski alpin initiée il y a 50 ans. Que toutes les personnes qui ont permis le développement du ski sur notre commune soient remerciées pour leur implication mais la réussite de cette nouvelle phase nécessitera toujours la participation et la mobilisation des Entremondants.

Jean-Paul CLARET.

### **Sommaire**

Le mot du Maire.....	p.1
Réaménagement de la Plagne.....	p.2
Les TAP.....	p.2
PLUi H valant SCot - CCCC.....	p.3
Les Entremondants communiquent pendant la Grange Guerre .....	p.4
Voyage à Verdun.....	p.4
Téléthon 2016.....	p.4
Hiver 2016-2017 : le déneigement.....	p.5
Le ski club.....	p.5
L'ours à Paris.....	p.6
Les vacances de Toussaint au musée.....	p.6
Conférence.....	p.6
Nos jeunes des Entremonts.....	p.6
Agenda.....	p.6

### **Mairie d'Entremont le Vieux**

Le Bourg  
73670 Entremont le Vieux

Téléphone : 04 79 65 82 48

Télécopie : 04 79 65 86 67

Messagerie :

mairiedentremontlevieux@wanadoo.fr

Site internet :

www.entremont-le-vieux.com

### **RECENSEMENT DE LA POPULATION 2017**

Il se déroulera sur notre commune du 19 janvier au 18 février 2017.

## Etude de définition pour le réaménagement du hameau de La Plagne

---

Le 10 octobre dernier les habitants de la Plagne ont été invités à se réunir à la Ferme de l'ours pour une présentation de l'esquisse du projet du réaménagement du hameau de la Plagne pour information et prise en compte de remarques particulières.

De l'aval vers l'amont :

- Il a été créé un parking en aval du réservoir d'eau potable et un autre au droit du réservoir. En hiver, seuls ces deux parkings seront déneigés.
- Il est prévu d'implanter une « cabane » entre le réservoir, le ruisseau et la route accueillant les toilettes publiques et un local poubelles pour les habitants (regroupé en seul point, il n'y aura ensuite plus de collecte dans le village) ainsi que des panneaux d'information et des bancs.
- Le parking de la zone humide sera retravaillé pour dégager une partie de la zone humide et la rendre plus fonctionnelle. Des terrasses en bois et panneau d'informations sur le rôle de la zone humide (vernaculaire et actuel) ainsi que sur la zone de captage sont prévues en contre-bas du parking.
- Le parking à l'entrée de la forêt sera signalé uniquement sur la partie gauche en montant de façon à laisser libre les accès à la forêt du côté droit.
- Une barrière sera positionnée à l'entrée du chemin de la carrière pour protéger ce site à fort enjeu environnemental.
- Dans le village, l'espace vers le four sera aménagé, l'eau sera remise au bassin et celui-ci sera refait en pierre. Les travaux ont déjà été réalisés en partie par un habitant du village. Un panneau sera positionné en aval du four au droit de l'embranchement des deux chemins.
- Le captage alimentant le bassin ovale, en aval, sera repris.
- Un banc sera installé sur le chemin du Prix.

Les habitants se sont rapidement mis d'accord pour trouver des noms en lien avec les départ de ballades ou évocateurs de sites proches et emblématiques:

- le premier parking le long du ruisseau devient le "parking du Granier"
- le parking de l'entrée (réservoir) devient le "parking de l'Alpette"
- le parking de la Zone Humide devient le "parking de la Balme à Collomb"
- le parking de la forêt devient le "parking du Pinet"

Suite à cette esquisse le bureau d'études va élaborer l'avant-projet permettant à la commune d'avoir les éléments techniques détaillés et un chiffrage des travaux. Les travaux pourront ensuite être répartis en différentes phases de réalisation en fonction des enjeux prioritaires et du budget communal à consacrer à ces aménagements.

Les habitants sont remerciés pour leur participation active et pour leur engagement dans ce projet les concernant directement.

### Les temps d'Activités Périscolaires

---

Comme les années précédentes, les enfants de l'école participent aux Temps d'Activité Périscolaires le vendredi après-midi de 13h30 à 16h30. Ces temps sont organisés et coordonnés par Luc Verney, salarié de l'AADEC. Les activités sont choisies pour répondre au mieux aux règles instituées: elles doivent permettre aux enfants de s'épanouir dans une offre culturelle, artistique et sportive. Ces activités peuvent être également complémentaires du projet d'école .

Depuis le début de l'année les enfants ont pu faire :

- du travail manuel pour fabriquer des objets pour le Téléthon avec des personnes organisatrices de cette action.
- du rugby avec Laurent.
- de la musique avec Jean-Christophe.

Pour les maternelles : des activités de découverte de la musique, de la nature, des activités manuelles ... sont assurées par Carole et Véronique qui proposent une diversité très agréable pour les tout-petits.

Pour la prochaine période qui s'étale de Novembre à Noël, ils auront la possibilité de faire :

- de la danse Hip-Hop avec Blaise,
- une activité créatrice au Musée de l'Ours avec Julie.
- aller à la découverte du monde de l'aéronautique avec Mr Trupin.

les activités sont différentes au cours des 5 périodes de l'année.

La participation financière des parents vient apporter un soutien à la collectivité pour que ces temps d'activités périscolaire puissent perdurer. La commune remercie chaleureusement les personnes qui interviennent bénévolement et qui font partager aux enfants l'intérêt de leurs passions ou de leurs engagements.

Le travail sur le PLUi avance. Vous avez été invités à participer aux quatre réunions publiques de restitution et d'échange autour du diagnostic. Cette phase de partage avec les habitants du territoire était primordiale pour que le diagnostic soit validé par tous les citoyens. Une réunion s'est tenue localement le 11 octobre à la salle Notre Dame à Saint Pierre d'Entremont. Après une visite de l'exposition, où étaient présentés les éléments clés ressortant du diagnostic sur l'environnement, l'agriculture et la forêt, l'économie, le tourisme, l'habitat, le paysage et la trame urbaine, Alexandra Valetton, urbaniste dans le bureau d'Etude Epode a détaillé les pistes de réflexion et questions posées par ce diagnostic, et notamment celle de la consommation foncière. Ainsi, à l'échelle des 17 communes du Cœur de Chartreuse, près de 22 hectares s'urbanisent chaque année, au détriment des terres agricoles et naturelles et des paysages. Or, ce cadre rural est un atout majeur du Cœur de Chartreuse, en particulier pour l'économie touristique. Ce phénomène n'est pas spécifique à la Chartreuse. A l'échelle nationale, c'est en moyenne un département qui s'urbanise chaque année. Dès lors comment faire pour continuer de se développer (accueillir de nouveaux habitants, répondre à leurs besoins, favoriser le développement et la création des entreprises), sans que cela vienne nuire aux activités agricoles, aux milieux naturels et aux paysages ? Le législateur, conscient de ce problème a inséré des dispositions (Lois Grenelle, ENE et ALUR), qui ont profondément réformé la manière d'élaborer les Plan Locaux d'Urbanisme. Désormais, il est demandé aux élus et territoires qui élaborent ces documents de d'abord consommer du foncier à l'intérieur des enveloppes urbaines existantes et de travailler à la réutilisation du bâti vacant. Pour pouvoir classer des terrains agricoles ou naturels en zone constructible, il faudra donc être en mesure de démontrer que les espaces non construits à l'intérieur des villes, villages, hameaux et que le bâti vacant sur le territoire ne sont pas suffisants pour répondre aux besoins.

Malheureusement nous n'avons pu compter qu'une quarantaine de participants pour partager le diagnostic. Nous le regrettons car ces réunions sont le moyen de vous exprimer et de faire entendre vos remarques. Les bureaux d'études ayant travaillé sur ce diagnostic étaient là pour vous répondre.

Cet état des lieux doit servir de base aux élus du territoire pour définir les orientations politiques à mettre en œuvre  **dans le cadre du Projet d'Aménagement et de Développement Durable**  du PLUi H qui, pour des raisons réglementaires doit être débattu début 2017. Cette partie du travail est fondamentale, car il s'agit de l'expression politique du PLUi. **Cette phase a pour objectif de construire le projet politique d'aménagement et de développement durable pour le territoire Cœur de Chartreuse pour les 10 à 15 prochaines années (horizon 2030).** Les éléments suivants seront notamment traités :

- Définition des orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, protection des espaces naturels et forestiers, remise en état des continuités écologiques
- Orientations générales concernant l'habitat, les transports, les déplacements, les communications numériques ; l'équipement commercial
- Objectifs de modération de consommation de l'espace

**Pour cela les élus travailleront sur les points suivants :**

- Définition d'**objectifs ( quantitatifs, qualitatifs et spatialisés )** en matière de création d'emploi, d'accueil et de développement des activités économiques, de préservation des espaces agricoles et naturels, de réponse aux besoins en matière d'habitat, de transports, d'équipements et de services
- Définition des principaux sites à enjeux de renouvellement urbain ou à capacité de densification
- Définition des principes et objectifs du Programme local de l'habitat (PLH)

Ce PADD sera débattu dans chaque conseil municipal et à la Communauté de communes au printemps et fera l'objet de réunions de concertation avec les habitants et acteurs du territoire. C'est seulement après cette phase que pourra s'engager le travail sur les orientations d'aménagement, le règlement et le plan de zonage...

Vous pouvez vous renseigner sur l'avancement du PLUiH et prendre part à la réflexion en vous connectant sur le site [www.coeurdechartreuse.fr](http://www.coeurdechartreuse.fr) où vous trouverez les supports et les synthèses des réunions publiques et toutes les informations sur la démarche. Vous pouvez aussi :

- récupérer en mairie un fascicule explicatif,
- participer aux prochaines réunions publiques qui se dérouleront à l'occasion du PADD et ensuite lors de la phase règlement et zonage,
- faire part de vos remarques dans le registre à l'accueil de la mairie ou en écrivant directement à la communauté de communes Cœur de Chartreuse, Pôle tertiaire, ZI Chartreuse Guiers, 38380 Entre deux Guiers.

## Les Entremonts communiquent pendant la Grande Guerre

Ils ont écrit des lettres, raconté leur guerre dans des carnets, réclamé des colis, envoyé des objets à leurs familles... Comme tous les soldats de la Grande Guerre, les Entremonts ont vécu les 4 ans de conflit au rythme des courriers venus d'ici, leur portant des nouvelles du pays, leur portant quelque « bonne tome » des Entremonts.

Dans les tranchées, dans des conditions souvent périlleuses, ils ont occupé des postes à responsabilité, des postes de communication. Certains y ont laissé leur vie, d'autres leur bras, mais tous ont eu à cœur d'accomplir bravement leur mission.

Du 9 au 13 novembre, venez découvrir les écrits de nos soldats, le contenu de leurs colis, leurs missions de communication sur le front.

Venez apprendre à communiquer par morse, écrivez à la plume une carte des années de guerre, feuillotez les journaux de tranchées...

Venez à la rencontre d'un colombophile et de ses pigeons voyageurs...

Venez rendre hommage à tous ces hommes tombés pour la France...

Nous vous attendons nombreux et des nouveautés vont vous surprendre, par exemple une magnifique maquette

Mais chut ! nous n'en dirons pas plus... Venez la découvrir.

A très bientôt.

**LES ENTREMONTS COMMUNIQUENT PENDANT LA GRANDE GUERRE**  
9-10-11-12-13 novembre 2016

**ST PIERRE D'ENTREMONT ISERE**  
Bâtiment de la Mairie, ancien réfectoire  
de 10h à 18h

Présence d'un colombophile avec ses PIGEONS VOYAGEURS  
Lâcher de pigeons le 11/11 à 11h au monument aux morts de St Pierre Isère

ECRIRE SON COURRIER COMME PENDANT LA GUERRE

EXPOSITION  
«Les Entremonts, leurs lettres, leurs colis, leurs missions de communication...»

COMMEMORATION  
Aux monuments aux morts  
Vendredi 11 novembre 2016  
9h45 St Philbert  
10h00 Entremont-N-Vieux  
10h30 St Pierre d'Entremont 73  
11h00 St Pierre d'Entremont 38  
11h30 Corbel

Mémoire des Entremonts

## Proposition de voyage « à Verdun sur les pas de nos soldats » du 22 au 25 juin 2017

**1er jour** : Reims : visite de la cathédrale et du palais du Tau

Hébergement à Sainte Ménéhould

**2ème jour** : Verdun : la citadelle souterraine, visite de la ville, le mémorial l'ossuaire de Douaumont, le village de Fleury devant Douaumont

Spectacle « *des flammes à la lumière* »

Retour à Sainte Ménéhould

**3ème jour** : L'Argonne, Massiges visite guidée d'une tranchée,

Visite d'un atelier-musée d'un meilleur ouvrier de France (ornements de toiture...)

route de la Haute Chevauchée, ravin du Génie

Retour à Sainte Ménéhould

**4ème jour** : direction Entremont

Visites d'une cave de champagne et de la ville de Troyes

Arrivée aux Entremonts dans la soirée

Durant le trajet, arrêts à diverses nécropoles sur les tombes des Entremonts

(Nous prendrons des pré-inscriptions lors de l'exposition)

Le programme détaillé est à retrouver sur le site de l'association, en le demandant par e-mail ou en téléphonant à Chantal Pin 04.79.65.84.83

Site : <http://memoiredesentremonts.wordpress.com/>

Adresse électronique : [memoiredesentremonts@gmail.com](mailto:memoiredesentremonts@gmail.com)

## Téléthon 2016

Comme chaque année depuis 2009, nous répondons favorablement à l'appel de la coordination AFM TELETHON de la SAVOIE pour soutenir les malades et les familles.

Cette année nous vous donnons rendez-vous le **samedi 3 décembre 2016** le programme sera diffusé dès le début novembre.

Dans le cadre des TAP, les enfants de l'école préparent activement les décorations de Noël et s'entraînent pour une démonstration d'expression musicale. Les « petites mains » se retrouvent le mardi après-midi à la salle du ROCHAT, la chorale répète, les vendeurs de diots sont dans les starting-blocks et feront leur tournée en novembre.

Bienvenue à tous ceux qui voudraient apporter des idées nouvelles et grossir l'équipe des volontaires.



## Hiver 2016-2017 : le déneigement

Le déneigement de la commune d'Entremont le Vieux sera confié cet hiver 2016-2017. comme le précédent, à plusieurs prestataires.

Afin de continuer à favoriser la communication avec les différents prestataires et recueillir les remarques des Entremondants, les référents par secteur sont maintenus :

- La Coche : Jacques D'Hooghe (Tél. : 06-83-95-26-11)
- La Grennery : Michel Rey (Tél. : 06-87-26-08-69)
- Le Désert : Pierre Charquet (Tél. : 06-70-34-82-59)
- Les Girouds : Brigitte Burlet (Tél. : 06-74-82-95-03)
- Les Combes : Suzy Rey (Tél. : 06-72-82-35-30)



Quand la neige est là, le travail des conducteurs de chasse-neige est souvent perturbé par le stationnement gênant de véhicules et de mauvaises implantations de clôtures. Aussi,

Pour ne pas gêner le travail des conducteurs de chasse-neige :

- Le stationnement des véhicules sur les chaussées des routes départementales et communales est interdit;
- Sur les places du village et des hameaux, les véhicules ne doivent pas stationner au même endroit plus de 24 heures d'affilée pour permettre le déneigement;
- Les arbres, branches, racines qui débordent sur le sol des voies de circulation doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies, à la diligence des propriétaires. Les haies doivent être taillées de manière que leur développement du côté de la voie communale ne fasse aucune saillie sur celle-ci;
- Les piquets en bordure de voirie doivent être enlevés. La pose de jalons ne doit servir qu'à matérialiser des obstacles ;
- La pose des « pare-neige » sur les toitures en bordure des voies publiques est obligatoire.

De plus :

- Chaque habitant doit dégager la neige du trottoir devant sa maison et la neige tombée de son propre toit sur les voies publiques et les trottoirs;
- Il est indispensable d'équiper votre véhicule de pneumatiques spéciaux et d'avoir une paire de chaînes dans le véhicule à portée de main et que le conducteur sache les installer.

Et puis, savez-vous que :

- En cas d'accrochage entre un chasse-neige et un véhicule en stationnement gênant, la déclaration d'accident sera envoyée à l'assureur accompagnée du procès-verbal sanctionnant le stationnement illicite.
- La réparation des dégâts causés par le chasse-neige aux clôtures ou tout autre élément (boîte aux lettres ...) dont l'implantation n'est pas conforme, ne sera pas prise en charge par la commune.
- Il est interdit de rejeter la neige sur la voie publique ; de plus, vous êtes responsables si la neige de votre toiture ou de votre trottoir se retrouve sur la chaussée et crée un accident.

En respectant ces quelques précautions, pour le bien de tous, l'hiver ne vous apportera plus que des plaisirs...

Enfin, nous l'espérons !

## Le ski club

C'est l'évènement de cette fin d'année, les sonneurs du Bagad de Vannes se produisent en Savoie. A l'initiative du Ski Club d'Entremont le Vieux, une vingtaine de membres du groupe vainqueur de « la France a un incroyable talent 2015 » se produiront dans les salles alentours.

Une musique d'inspiration moderne, des accents celtiques, un programme dynamique et joyeux pour finir l'année en beauté dans une ambiance bretonne très festive.

Au son des bombardes, cornemuses, caisses claires et autres percussions, on pourra effectuer si on le souhaite quelques pas de danse bretonne : rendez-vous à Jacob et à St Laurent à 19h30 pour une initiation à la maraîchine et autres danses.

Concerts (10€) :

à 20h à la salle du Revol à St Laurent du Pont le 27 décembre 2016,

à 20h à la Jacobelle à Jacob Bellecombette le 28 décembre 2016,

à 20h à la salle Notre Dame à St Pierre d'Entremont le 30 décembre 2016.

Billets et réservations à [skiclubentremont73@gmail.com](mailto:skiclubentremont73@gmail.com) (prioritairement) ou au 04-79-71-13-38

Saison 2016-2017 :

Les inscriptions pour le ski club se feront le samedi 5 novembre 2016, salle de du conseil municipal de 10h à 12h et de 17h à 19h





## L'Ours d'Entremont-le-Vieux s'expose au Muséum national d'histoire naturelle de Paris

La Mairie d'Entremont-le-Vieux prête sa sculpture de l'ours, signée Thierry Martenon, au Muséum national d'histoire naturelle de Paris. Habituellement présentée devant le Musée de l'ours des cavernes, la sculpture s'installe pour 8 mois sur le parvis de la Grande Galerie de l'Evolution du Jardin des Plantes de Paris. Objet d'appel de l'exposition temporaire « Espèces d'OURS ! », qui a lieu du 12 octobre 2016 au 19 juin 2017, la sculpture vise à éveiller la curiosité des visiteurs et à les inciter à visiter l'exposition, véritable plongée dans le monde des ours.

C'est en 2011 que la Mairie d'Entremont-le-Vieux a invité Thierry Martenon à réaliser un ours de grande taille pour son Musée de l'ours des cavernes. Thierry aime travailler les essences de bois locales. L'environnement végétal et minéral de la Chartreuse constitue pour lui une source d'inspiration constante. Il crée des lignes simples et épurées qui ne manquent pas de nous rappeler les arts premiers. Ainsi, ses œuvres nous invitent, selon l'artiste, à « trouver le lien entre une ligne contemporaine, épurée, sobre, tendue et une texture, un état de surface grossier, buriné, primitif ». Avec cette sculpture, en bois et acier Corten, l'artiste nous propose sa vision et son interprétation de l'ours des cavernes. Cette approche esthétique donne une interprétation différente du patrimoine, de l'ordre du sensible.



### Les vacances de Toussaint au Musée de l'ours des cavernes

#### “Même pas peur !” : soirée spécial Halloween avec la conteuse Marie-Noëlle Le Ferrand Le lundi 31 octobre 2016 à 18h

Dans la forêt des bruits étranges résonnent... sorcières fantômes et autres êtres terrifiants viennent nous déranger. Mais sont-ils aussi terribles que l'on croit? Des histoires à faire peur... un peu, beaucoup pour petits et grands !

*Pendant les vacances scolaires de Toussaint, le musée est ouvert du jeudi 20 octobre au mercredi 2 novembre inclus, tous les jours de 14h à 18h (sauf les samedis).*



### Conférence « Place de la médecine tibétaine en occident »

Le Musée de l'ours des cavernes accueille l'association Alpes Himalaya **le mardi 8 novembre 2016 à 20h** pour une conférence « Place de la médecine tibétaine en occident » par le Docteur Passang Wangdu (médecin tibétain) qui se déroulera dans la salle audiovisuelle du musée.

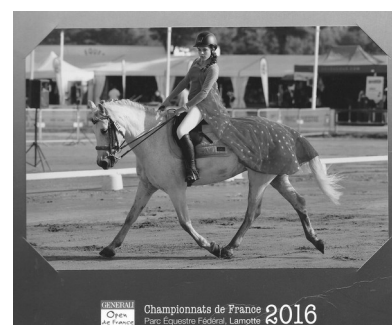
La médecine tibétaine peut offrir des soins préventifs et des traitements pour certains troubles, en particulier les troubles psychiatriques et les troubles chroniques, pour lesquelles la médecine occidentale échoue bien souvent ou du moins présente des faiblesses.

Pour recevoir des informations détaillées : [contact@alpes-himalaya.org](mailto:contact@alpes-himalaya.org)

### Nos jeunes des Entremonts

Orane Francillard (14ans) a participé aux Championnats de France 2016 d'équitation en dressage à Lamotte Beuvron.

Pour sa première sélection nationale et au cumulé de 2 épreuves, elle termine 7ème dans sa catégorie minimes et moins.



### AGENDA

<b>Lundi 31 octobre 2016, 20h</b>	Spectacle « Même pas peur ! » au musée
<b>Samedi 5 novembre 2016</b>	Inscriptions pour le ski club à la mairie
<b>Mardi 8 novembre 2016, 20h</b>	Conférence « Place de la médecine Tibétaine en occident » au musée
<b>Vendredi 11 novembre 2016, 10h</b>	Cérémonie commémorative au monument aux morts
<b>Samedi 3 décembre 2016</b>	Téléthon

### « Entremont le Vieux

#### Le conseil municipal vous informe... »

est édité par la mairie d'Entremont le Vieux.

**Directeur de la publication :**  
Jean-Paul CLARET

**Comité de rédaction :**  
Cellule communication

**Responsable de la publication :**  
Jacques D'HOOGE

**Tirage :**  
400 exemplaires